

chargé de l'étude du bill S-46, concernant la frontière entre la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest:

Le comité demande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations sur ledit bill.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable M. Hayden: Je propose, de l'assentiment du Sénat, que le rapport soit adopté dès maintenant.

L'honorable M. Flynn: Honorables sénateurs, ai-je raison de croire que d'autres rapports seront présentés au sujet des bills S-47 et S-48?

L'honorable M. Hayden: Oui.

L'honorable M. Flynn: Il me semble qu'on devrait songer à modifier le Règlement du Sénat afin de permettre aux comités, lorsque ces derniers étudient des bills d'intérêt public, de faire imprimer le compte rendu de leurs délibérations sans qu'ils aient chaque fois à demander la permission du Sénat. Ce pouvoir pourrait, naturellement, être restreint dans une certaine mesure, mais il m'apparaît comme une répétition inutile d'avoir sans cesse à présenter ces rapports à la Chambre.

L'honorable M. Hayden: A ce propos, je proposerais qu'au moment où le bill est déferé à un comité par le Sénat, il soit indiqué dans l'ordre de renvoi si le compte rendu des délibérations sera imprimé.

L'honorable M. Flynn: On devrait publier le compte rendu des délibérations sur tous les bills d'intérêt public.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Si je puis prendre la parole non pas à titre de leader du gouvernement au Sénat, mais à titre de sénateur, je dirai qu'on devrait toujours publier le compte rendu des délibérations des comités, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par une motion spéciale. Dans plus de 90 p. 100 des cas, on propose une motion en vue de la publication.

L'honorable M. Flynn: Sur les bills d'intérêt public?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Oui. Je pense qu'on devrait étudier cette proposition.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): C'est-à-dire à l'égard de tous les bills d'intérêt public émanant du Sénat?

L'honorable M. Flynn: Oui, ou même s'ils émanent de l'autre endroit. C'est la même chose.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Ce n'est pas aussi nécessaire pour les bills qu'on a débattus à l'autre endroit, et j'estime que, lorsqu'un bill émane du Sénat, on devrait faire paraître un compte rendu des délibérations du comité sur ce bill pour permettre aux membres de la Chambre des communes de lire tout ce qui se dit sur le bill. Si l'objet de la présentation de bills d'intérêt public au Sénat est d'accélérer les travaux du Parlement, on devrait publier un compte rendu complet de tout ce qui se passe au Sénat à l'égard de ces bills.

L'honorable M. Hayden: Si une disposition du Règlement nous obligeait à faire imprimer le compte rendu des délibérations en comité sur tous les bills d'intérêt public, à moins qu'une résolution précise nous en dispense, il suffirait simplement de déférer ces bills; nous devrions adopter une résolution relative à l'impression du compte rendu seulement pour dispenser le comité de le faire imprimer.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Nous pouvons examiner la question et modifier le Règlement plus tard.

(Le rapport est adopté.)

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, fait savoir que le comité, ayant étudié le bill S-46 concernant la frontière entre la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest, l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat, que ce bill soit lu pour la troisième fois dès maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

BILL CONCERNANT LA FRONTIÈRE ENTRE LE MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

AUTORISATION DE FAIRE IMPRIMER LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

L'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, présente le rapport suivant du comité au sujet du bill S-47 concernant la frontière entre le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Le comité demande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais